



COMITÉ ARRÊT DES REJETS ET ÉMISSIONS TOXIQUES-ROUYN-NORANDA

Communiqué pour diffusion immédiate

Le comité ARET poursuit ses actions pour que la santé de la population soit protégée

Rouyn-Noranda, le mercredi 22 mars 2023 – Après une analyse des documents disponibles, encore incomplets¹, qui présentent la nouvelle autorisation ministérielle, le comité ARET reconnaît qu'il y a eu certains gains mais **très peu** pour améliorer la qualité de l'air avant 5 ans, le plan est inacceptable !

On reconnaît des gains pour améliorer la « *connaissance* » de la qualité de l'air : l'ajout de stations de mesure, la fréquence des mesures aux 2 jours plutôt qu'aux 3 jours, la divulgation des données de concentration dans l'air qui devrait être plus fréquente et le financement de la recherche. L'ajout d'une vigie indépendante semble intéressant, mais il faudra connaître quels sont ses pouvoirs. Avec ces informations, il sera plus facile de constater les améliorations (ou pas), mais ça ne change pas la qualité de l'air!

On salue aussi les démarches entreprises concernant la gestion des intrants. On ne peut qu'espérer que ce suivi mène à un meilleur contrôle des émissions. Le ministère aura-t-il les leviers requis et ses interventions seront-elles publiques ?

Maintenant enlevons nos lunettes roses

La population s'est prononcée clairement contre le plan proposé par la Fonderie Horne de Glencore mais le gouvernement l'a accepté. Ce plan prévoit un accouchement de 15 ng/m³ en 2027 : quelles sont nos garanties ? Aucune ! Si les résultats attendus en 2027 ne sont pas au rendez-vous, on aura juste encore étiré les échéanciers et continué d'ajouter des contaminants en trop grande quantité dans l'air d'une population déjà surexposée : la science nous dit que l'effet est cumulatif. Le gouvernement autorise donc un minimum de 10 ans avant de voir le respect de la norme de l'arsenic.

On sait que les employés de la Fonderie travaillent fort, font leur possible, mais ce ne sont pas eux qui décident ce qui entre dans l'alimentation de la Fonderie. Et là-dessus, aucune mesure n'est prise pour réduire les intrants coupables de nous empoisonner. Ce qui entre, sort quelque part, c'est simple. Aucune concession de la part de la compagnie n'a été faite à ce chapitre. « *Leur profit prime sur notre santé* », comme le disent plusieurs personnes.

Rappelons que la Fonderie a déjà présenté un plan en 2020 et n'a même pas atteint ses propres cibles pour 2022. Selon ce plan, la concentration annuelle d'arsenic dans l'air aurait dû être au pire à **50 ng/m³** et au mieux à **30 ng/m³**. (graphique joint) alors qu'elle a été de **73 ng/m³** !

Maintenant, on propose à la population 65 ng/m³ en 2023, puis 3 années à 45 ng/m³, donc sans amélioration ! Ensuite on prévoit une moyenne annuelle de 15 ng/m³ en 2027. Comment y croire ? Surtout lorsqu'on vient de se faire « poivrer » de concentrés de cuivre à la grandeur de la Ville...

En y regardant de plus près, on se rend compte que des actions planifiées entre 2020 et 2022 apparaissent encore dans le prochain plan, par exemple :

- La proposition #2 du plan 2020 présenté par la Fonderie au comité interministériel (CIM), *Augmentation de l'espace d'entreposage intérieur des concentrés*, prévue en 2022 n'a pas été complétée et revient dans le plan en 2023.
- La proposition #4 du même plan 2020, « *Pavage des voies de circulation et de l'aire de déchargement des concentrés* », revient également dans le plan actuel (2022, 2023, 2024) alors que cela aurait dû être terminé. C'est d'ailleurs ce qu'avait recommandé le CIM en ces termes : *Recommande que les travaux soient menés à terme dans*

¹ Au moment de publier ce communiqué, l'Autorisation ministérielle n'est toujours pas disponible malgré l'annonce de sa publication le 16 mars dernier par le ministre Benoit Charrette.

les meilleurs délais (recommandation # 10 du CIM). Il ne s'agit pas d'une action qui demande une recherche de haute technologie...

- La proposition # 7 du plan 2020 « *Amélioration des dépoussiéreurs* » revient également dans le plan actuel et concerne l'utilisation de filtres plus efficaces. Le CIM avait aussi demandé **l'accélération** de cette mesure : *Recommande que la fonderie évalue l'accélération de cette mesure. À cet effet, le comité recommande qu'un échéancier détaillé de mise en œuvre soit demandé à l'entreprise. Dans la mesure où l'avancement des travaux ne serait pas possible, elle devra en expliquer les raisons de façon précise* ». On présume qu'il y a eu de très bonnes excuses pour ne pas avoir réalisé cela !

On nous présente plusieurs actions pour lesquelles la Fonderie s'était engagées en 2020. On nous prend pour des valises ?

On comprend que moins d'actions donc moins de dépenses, ce qui entraîne plus de profits sur le dos de la santé de la population...

Et que dire de l'annonce de la zone tampon ?

À la suggestion d'une zone tampon par la fonderie, la réponse donnée par le CIM en 2020 : le CIM recommandait « *de prioriser la mise en place des autres actions prévues, et d'en mesurer les effets. Selon les résultats obtenus, le comité recommande que soit envisagée à moyen terme la réalisation d'une analyse sur la pertinence et la faisabilité d'établir une zone tampon* » (recommandation # 20).

À la question d'une citoyenne lors de la séance publique, le 1^{er} septembre 2022, le Dr Boileau mentionnait qu'il y avait beaucoup d'autres choses à faire avant ça.

La façon d'annoncer cette *zone tampon* ajoute une crise sociale à la crise environnementale actuelle. Sans consultation, ni échange avec la population concernée, on met une pression importante sur les personnes. N'est-on pas, en quelque sorte, en train de rendre ces personnes responsables de l'air qu'ils-elles respirent ? On semble prétendre en sous titre : « *ce sera de votre faute si vous ne déménagez pas et êtes malades ?* » Que dit-on à ceux et celles qui habitent à la limite de la zone tampon ? Une limite qui semble arbitraire.

ARET assurera sa collaboration afin que les droits des personnes habitant la zone « tampon » ciblée soient traitées avec respect, empathie, qu'elles aient l'information afin qu'elles puissent faire respecter leur droit.

Leviers et suites

Quelles contraintes, quels seront les leviers pour que le suivi « serré » donne des résultats cette fois-ci ? On nous réfère à la *Directive sur le traitement des manquements à la législation environnementale* : ira-on plus loin que les avis de non-conformité ? Les sanctions seront-elles vraiment efficaces pour une entreprise aussi riche ?

ARET continuera de documenter la situation. « *Nous sommes en contact avec des experts, nous explorons d'autres avenues pour faire pression, nous continuerons de lutter pour avoir l'équité environnementale, pour que la population ne soit plus traitée injustement* », conclut Nicole Desgagnés, co-porte-parole.

ARET est un comité de parents d'enfants du quartier Notre-Dame de même que de citoyens et citoyennes mobilisé.e.s pour protéger la santé de leurs enfants et de toute la population de Rouyn-Noranda. Il a été mis en place à la suite des premiers résultats de l'étude de biosurveillance effectuée l'automne 2018 auprès d'enfants du quartier Notre-Dame.

Pour informations :

Nicole Desgagnés
819 277 8890
819 764 4700

Évolution des concentrations mesurées à la station ALTSP1 (quartier Notre-Dame)

